



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 13 AVRIL 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 13 AVRIL 2017 à 18 heures 30, SALLE DES FETES – MAIRIE – CHAMPAGNAC LE VIEUX.

Nombre de conseillers communautaires : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Date de convocation : 3 AVRIL 2017

PRESENTS :

Mesdames : MICHE/ JACQUET/ MARION/CHASSIN/ PICHON/ THOREL/
ENTRADAS/MAZIN/DE VAUX BIDON

Messieurs : CLEMENSAT/ OLLAGNIER/ ROUSSET/ CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/
ROBERT/ JUILLARD/ LEGROS/ BONJEAN/ FOURET/ PASSEMARD / GLADEL/
BARD/LONJON/PRADON/TREMOUILLERE/ CAILLAUD/ FAURE /
BRIONNET/POISSON/

MME PORTE CELINE DONNE POUVOIR A MME PIERETTE DE VAUX BIDON

MR PILUDU GIOVANNI DONNE POUVOIR A MR LEGROS JEAN LOUIS

MME PASCALE CHAUMET DONNE POUVOIR A MME ENTRADAS MARIE JOSE

Madame Ginette JACQUET est désignée secrétaire de séance

Intervention de Mr BONJEAN, à propos des maisons de santé, considérant que certaines informations sur les critères d'éligibilité annoncés par AC sont sans fondement.

Le président précise que ce sujet est inscrit en questions diverses et propose de prendre les sujets dans la chronologie de l'ordre du jour notamment les documents budgétaires et comptables d'AUZON COMMUNAUTE.

DELIBERATIONS

1/ APPROBATION PROCES VERBAL DU 23 MARS 2017

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le procès verbal du conseil communautaire du 23 MARS 2017.

Mr Jean Baptiste BRIONNET intervient concernant le positionnement du sujet des maisons de santé en questions diverses et aurait souhaité qu'il s'inscrive à l'ordre du jour comme un sujet à part entière.

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DES BP DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET ATELIER RELAIS.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité moins une abstention le compte de gestion 2016 du budget principal et à l'unanimité le compte de gestion 2016 des budgets annexes Atelier relais et Station Service.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DES BP DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET ATELIER RELAIS.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du vice président Michel CLEMENSAT, le conseil communautaire adopte à l'unanimité moins une abstention le compte administratif 2016 du budget principal et à l'unanimité le compte administratif 2016 des budgets annexes Atelier Relais et Station Service.

Le président sort de l'assistance et ne prend pas part au vote.

4/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BP 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote à l'unanimité moins une abstention l'affectation du résultat 2016 d'un montant de 1 699 390.28 euros au budget principal 2017 (R 002).

5 / VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BP 2017 DU BUDGET ANNEXE STATION SERVICE.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote l'affectation du résultat 2016 d'un montant de – 3291.76 euros au budget annexe 2017 Station Service (D 002).

6/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BP 2017 DU BUDGET ATELIER RELAIS.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote l'affectation du résultat 2016 d'une somme de 16 758.79 euros au budget annexe 2017 Atelier Relais.

13 171.76 euros en affectation en investissement

3587.03 euros en affectation en fonctionnement

5/ VOTE DU BP 2017 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ATELIER RELAIS ET STATION SERVICE.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte :

- à l'unanimité moins une abstention le budget 2017 du budget principal comme suit

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 273 685.86 euros	6 273 685.86 euros
Investissement	2 129 602.26 euros	2 129 602.26 euros

- à l'unanimité le budget annexe Atelier relais

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 771.03	17 771.03
Investissement	30 458.79	30 458.79

- à l'unanimité le budget annexe station service.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	231 888.80	231 888.80
Investissement	58 974.69	58 974.69

6/ VOTE DES TAUX 2017

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote le taux pour les taxes locales comme suit :

- ⇒ A l'unanimité : Cotisation foncière entreprise : 25.58 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe d'habitation : 8.65 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.42 %
- ⇒ A l'unanimité: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 13.54 %

7/ VOTE DE LA LISTE DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire vote la liste des bénéficiaires des cotisations et subventions versées par la communauté de communes pour l'année 2017 comme suit :

Liste des bénéficiaires de subventions (article 6574)

NOMINATION BENEFICIAIRE	MONTANT
ADMR SAINTE FLORINE	800.00
ADMR BLESLE	550.00
ADMR CHAMPAGNAC LE VIEUX	2000.00
MISSION LOCALE	10 000.00
REAGIR 43	500.00
JSP	500.00
UNSS	900.00

Liste des bénéficiaires de cotisations (article 6281)

NOMINATION BENEFICIAIRE	MONTANT
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES	158.00
ASSOCIATION DEFENSE ELUS CEVENOL	150.00
LUODODYS	112.00
CDG 43 ACFI	630.00
ARDTA	500.00
SITES CASADEENS	100.00

8/ QUESTIONS DIVERSES / PROPOS DIVERS

Certains élus notent et approuvent les propos du Président sur les incertitudes politiques et financières concernant l'environnement institutionnel et financier des collectivités territoriales. L'inscription du projet « Terrain Synthétique » au budget ne peut-il pas trop contraindre financièrement AUZON CO et donc empêcher l'inscription d'autres investissements (Nicole MARION).

NOUVEAU FONCTIONNEMENT D'AUZON COMMUNAUTE

Suite à une réunion de l'exécutif, le président expose le nouveau fonctionnement :

- Une réunion mensuelle de l'exécutif (deuxième mardi de chaque mois)
- Des réunions de commission régulières à l'initiative des VP
- Un bureau communautaire avant chaque conseil communautaire
- Un conseil communautaire

LES MAISONS DE SANTE

Chaque maire a été destinataire du courriel des praticiens de VERGONGHEON.

Le président énonce les conditions d'éligibilité des projets « Maison de santé » affirmées par le président de la Région Laurent WAUQUIEZ lors de la réunion du 6 avril 2017 (plus souples que celles évoquées par son administration régionale) :

- installation d'un médecin au minimum;
- installation d'un autre professionnel de santé (infirmier, ostéo, kiné) ;
- travaux exécutés par entreprises locales ;
- pas de limitation en nombre de projets par territoire ;
- Sur présentation d'un simple dossier de 5 pages ;
- Toutes les maîtrises d'ouvrage sont acceptées (privée, bailleurs sociaux, collectivités, SEM...);
- Une pharmacie peut faire partie du projet.

Concrètement et par rapport à nos projets :

- Eligibilité des 2 projets AUZON et LEMPDES à l'aide financière de la région ;
- Mise à disposition du terrain par les communes concernées ;
- Inscription des 2 projets au contrat de ruralité ;
- Eligibilité des 2 aux fonds de concours alloués par AC ;
- Eligibilité au 43-11 + aides des territoires concernés.

AUZON CO est bien le facilitateur des projets et se doit d'être cohérent sur son territoire, sur ses compétences, sur ses possibilités financières, sur un traitement équitable des projets permettant de maintenir du dynamisme localement.

A noter qu'AUZON CO a rejeté toute aide sur le projet de VERGONGHEON et n'a pas pris le soin de recevoir les porteurs du projet.